

# Sans Papiers

**U**ne rumeur a enflé à Toulouse : la Préfecture régularise les sans papiers. Et pendant trois jours fous, 1 millier de personnes se sont rendues à la Préfecture. Cet afflux spontané vers les services préfectoraux indique l'immense espoir dans lequel ces personnes tentent de construire leur vie en France, et l'extrême précarité et l'isolement que leur imposent les autorités en les mettant dans la clandestinité.

La réalité a été tout autre : non seulement la Préfecture n'a pas traité les dossiers avec plus d'humanité que d'habitude, mais elle en a profité pour notifier à 60 d'entre eux une décision de reconduite à la frontière. Et combien ont eu un refus de séjour délivré façon "chronopost" ?

Le Ministère impose aux préfetures des quotas annuels d'expulsion en guise d'objectifs. L'occasion était trop belle pour le Préfet qui n'a pas hésité à utiliser ce mouvement d'espoir pour remplir ces objectifs comptables et faire du chiffre.

Il faut se rendre compte de la manière avec laquelle ces personnes sont traitées. Des hommes, des femmes, des enfants, des familles, soumis à des directives ministérielles, mais ce sont les choix politiques qui dictent les directives ministérielles qui sont contestables.

Comment peut-on à Toulouse, accepter qu'en notre nom, sous couvert des lois de la République, ces personnes soient mécaniquement broyées, leurs droits niés par notre administration, leur vie empêchée par la menace d'une expulsion à venir.

Lors de ces trois jours, elles ont fait la queue sans information claire sur leurs droits. Elles ont été reçues 10 par 10 dans une pièce fermée à clef. Certain-e-s se sont vu-e-s privé-e-s de leur passeport.

Nous appelons toutes les Toulousaines et tous les Toulousains à ne plus tolérer que ces hommes, ces femmes et ces enfants soient pourchassé-e-s. Depuis des années, les sans papiers ont exprimé leur volonté d'être reconnus et de vivre ici. Ils résistent et mènent avec courage et ténacité une bataille dure, éprouvante pour faire reconnaître leur citoyenneté.

Les " sans papiers " ne mettent en danger ni la République ni le droit. Ils sont une blessure constante à nos consciences. Ils doivent être régularisés.

**Abrogation de tous les A.P.R.F. (arrêté de reconduite à la frontière)**

**Régularisation de tous les sans papiers**

**Fermeture des centres de rétention**

**Rassemblement Mercredi 13 avril 18:00**

**devant la Préfecture  
place St Etienne**

**Premiers Signataires :** Cimade, LDH, Motivé-e-s, PCF31, LCR, AMP, Rasl'Front, Collectif Toulousain " Résistance à la Délation ", Solidaires, FSU

# Sans Papiers

## Leur vie est ici

**Mme S.** est arrivée en France depuis bientôt 5 ans avec son mari et leur bébé après avoir été victimes de menaces dans leurs pays (leur maison a été incendiée, ils ont subi des menaces de mort, un membre de leur famille a été tué dans un attentat terroriste). Leur deuxième enfant est né à Toulouse. Ils ont tous les deux des possibilités de travailler légalement mais depuis le rejet de leur demande d'asile, la Préfecture refuse de leur délivrer un titre de séjour. Depuis quelques mois, ils sont hébergés en Hôtel social (pas de possibilité de cuisiner, restrictions sur l'eau chaude et le chauffage, insalubrité...) mais leurs deux enfants souffrent de problèmes de santé qui ne font que s'aggraver vu les conditions de vie.

Comme de nombreuses personnes, Mme S. s'est présentée pleine d'espoir pour elle et sa famille à la Préfecture la semaine dernière. Elle est maintenant sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière

**M. et Mme B.** sont arrivés en France en 2001 pour se soigner car dans leur pays ils n'ont pas accès à une prise en charge médicale. Agés de 60 ans, ils ont été à plusieurs reprises hospitalisés mais la Préfecture considère que rien ne justifie leur présence en France. Entre deux hospitalisations ils sont hébergés en foyer d'accueil. C'est-à-dire qu'ils sont dehors toute la journée, n'ont pas toujours de repas à midi. Ils fréquentent différentes associations où ils donnent des coups de mains et participent à des activités.

**La famille L.** n'est hébergée nulle part ; trois enfants dont un de deux mois. Ils dorment dans leur voiture, chez des amis ou des connaissances (la maman et le bébé d'un côté, les deux enfants de l'autre et M. L travaille la nuit ce qui règle son problème de logement...). Un des enfants (5 ans) est atteint d'une maladie respiratoire lourde qui nécessite qu'il soit branché sous respirateur plusieurs heures par jour. Mme L. occupe donc ses journées à trouver un lieu pour brancher le respirateur. Malgré tout les enfants vont à l'école et M. L pourrait travailler légalement et loger sa famille si la Préfecture acceptait de lui donner un titre de séjour.